

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 031-200055002-20260617-26_006-DE



Séance du 17 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 juin, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des mariages de Saint-Sauveur.

Votants :

C3G : Eric BRESSAND, Sandrine MANSON, Véronique MILLET, Léandre ROUMAGNAC, Philippe SEILLES, Sylvain MARTINI,

CCCB : Florian CROUZAT, Julie DE GRANDIDIER, Charles de LASSUS SAINT-GENIES, Michel DECIMA, Jean-Philippe LE PAGE, Jeanne METAIS, Marc COPPEE,

CCF : Dante BRUN, Virginie CLAVEL, Janine GIBERT, Mathieu SPITERI, Sabine D'ARGOUBET, Pierre JEANJEAN, Marion PLAGES-VERT,

CCHT : Chantal AYGAT, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Marie-France URBAN, Michel XILLO, Patricia OGRODNIK, Christophe SORET,

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD, Jean-Michel JILIBERT, Cédric MAUREL, Jean-Luc NEGRO,

Absents ayant donné pouvoir : Patrick CATALA à Jeanne METAIS, Raphaël CAZADE à Florian CROUZAT, Nicolas ALARCON à Jean-Claude ESPIE, Gilles MARTIN à Chantal AYGAT, Caroline VILLA à Cédric MAUREL

Secrétaire de séance : Michel XILLO

Domaine : Administration Générale

Délibération n°: 26/006

Objet : Commissions thématiques – Commission Appels d'Offres

Le Président expose que deux points vont être abordés :

Point 1 : les commissions

Ce point sur les commissions est une information auprès des délégués du PETR. Maintenant que le Conseil Syndical a approuvé les délégations de chaque Vice-Président, Il convient de mettre en place les différentes commissions internes du Comité Syndical,

Les commissions thématiques doivent accompagner les Vice-Présidents délégués, sans avoir pouvoir de décision : elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent des avis simples ou formulent des propositions.

Les délégués doivent se mobiliser pour animer, faire vivre et évoluer le projet de territoire. Il précise que chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit être représenté dans ces commissions. C'est un appel à relayer auprès des délégués, titulaire ou suppléant, pour leur inscription dans les commissions. Il convient donc de relancer les délégués de chaque EPCI pour que les vice-présidents puissent réunir leurs commissions et commencent à travailler rapidement.

Commission	VP
Commission 1 « Administration générale, finances et projet de territoire »	Michel Decima Sonia Blanchard
Commission 2 « Transition énergétique, accessibilité et transition écologique »	Eric Bressand Francois Codine
Commission 3 « Démocratie participative et jeunesse, agriculture et alimentation durable »	Marie Luce Fourcade Virginie Clavel
Commission 4 « Economie touristique, culture et patrimoine »	Véronique Millet Jean-Michel Fougeray
Commission 5 « Fonds européens et contractualisations »	Cédric Maurel Julie de Grandidier

Point 2 : la commission Appels d'Offres

Michel Décima présente la composition de la Commission d'Appels d'Offres : elle est constituée du Président (ou de son représentant) de 1 membre titulaire et de 1 membre suppléant par EPCI issus du Bureau. Elle se réunira selon la nature, le montant du marché et les financements mobilisés sur l'objet du marché. Des personnes qualifiées et agents techniques pourront être invités à siéger à la commission avec voix consultative.

Elle se réunira selon la nature, le montant du marché et les financements mobilisés sur l'objet du marché. Des personnes qualifiées et agents techniques pourront être invités à siéger à la commission avec voix consultative.

Composition de la Commission Appels d'Offres	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Patrice LAGORCE	Véronique MILLET
Michel DECIMA	Julie DE GRANDIDIER
Eric BRESSAND	Jean-Michel FOUGERAY
Virginie CLAVEL	Cédric MAUREL
Marie-Luce FOURCADE	Sonia BLANCHARD

Cette information est présentée, dans un souci de transparence, et par anticipation pour lever toute ambiguïté en cas de contrôle des instances européennes ou de la Cour des Comptes.

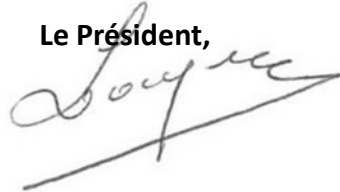
Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 031-200055002-20260617-26_006-DE

Les membres du Conseil Syndical du PETER Tolosan approuvent à l'unanimité les délégations confiées par le Président aux 10 Vice-Présidents.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 17 juin 2026

Le Président,



Patrice LAGORCE

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 17 juin 2026
Au registre sont les signatures